

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Hausse des tarifs des services proposés pour l'aire d'accueil des Fêtes de Bayonne

Le Maire de la commune de Bayonne,

Vu l'article L.2122-22-26° du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire,

Considérant qu'il convient d'augmenter les prix des entrées de l'aire d'accueil pour compenser une partie de l'augmentation significative des tarifs des prestations de gardiennage sur ce site mais de maintenir inchangé le tarif des douches,
Considérant la hausse généralisée des prix et des services à intégrer dans ces tarifs ;

DECIDE

D'augmenter les tarifs de l'aire d'accueil mis en place par la Ville dans le cadre des Fêtes de Bayonne, selon la grille tarifaire ci-dessous avec deux objectifs :

- conserver une offre attractive et accessible à tous afin de répondre aux besoins des festayres,
- couvrir partiellement les surcoûts supportés par la Ville, liés à la hausse significative des tarifs des différents prestataires et des améliorations apportées (sécurisation et aménagement du site).

	Tarifs 2023	Tarifs 2024	% d'augmentation
Forfait semaine du mardi 8h00 au lundi 12h00 Tarif pour un emplacement et pour deux personnes	53 €	60 €	+ 13%
Forfait week-end du vendredi 8h00 au lundi 12h00 Tarif pour un emplacement et pour deux personnes	37 €	42 €	+ 14%
Tarif pour une personne supplémentaire	13 €	15 €	+ 15%

D'appliquer cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} juillet 2024.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée en mairie, inscrite au registre des délibérations et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne.

Le Maire certifie que la présente
pièce a été publiée
par voie dématérialisée,
le : 08/04/2024.....

Par délégation du Maire
Marc Andrieu
Directeur général adjoint

Par délégation du conseil municipal
Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne

Bayonne le 14 mars 2024